



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

20 juin 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine tenue le 20 juin 2023 sous la présidence du maire Antonin Valiquette, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Antonin Valiquette, maire
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée
Mme Sara Vigneau, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert

Sont aussi présentes :

Mme Ariane Cummings, directrice générale
Mme Alexandra Vigneau, greffière

Quelque soixante-dix personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 21 h 45 par le maire, Antonin Valiquette.

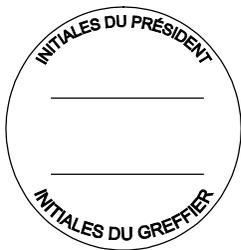
R2306-0989

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Sara Vigneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Services municipaux
 - 3.1 Administration
 - 3.1.1 Constatation de la régularité de l'avis de convocation
 - 3.2 Services administratifs et trésorerie
 - 3.2.1 Dépôt et adoption du programme triennal d'immobilisations 2024, 2025 et 2026
4. Période de questions
5. Clôture de la séance



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

20 juin 2023

No. de résolution
ou annotation

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

R2306-0990

Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

SERVICES ADMINISTRATIFS ET TRÉSORERIE

R2306-0991

Dépôt et adoption du programme triennal d'immobilisations 2024, 2025 et 2026

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la Communauté maritime et de la Municipalité pour les trois années financières subséquentes;

CONSIDÉRANT QUE ce programme doit être divisé en phases annuelles et doit détailler, pour la période qui lui est coïncidente, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la Municipalité et dont la période de financement excède 12 mois;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Sara Vigneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'adopter le programme triennal d'immobilisations de la Communauté maritime et de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour les années 2024, 2025 et 2026 tel qu'il a été déposé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Nouvelle obligation en région éloignée – 19 semaines de chômage exigées – Un employeur doit garantir 19 semaines de chômage à ses employés – Pas très réaliste pour les entreprises saisonnières
- ❖ Redevances touristiques
- ❖ Fonds éolien – Affectation du surplus
- ❖ Règlement d'emprunt « parapluie »
- ❖ Restriction pour les résidences secondaires – Marché au noir



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

20 juin 2023

- ❖ Suggestion quant à la vente de l'immeuble sis au 130, chemin de Gros-Cap, village de Cap-aux-Meules – Proposition est faite pour la relocalisation des employés du camp de jour dans des dortoirs ou dans des gymnases.

R2306-0992

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de lever la séance à 22 h 13.

Antonin Valiquette, maire

Alexandra Vigneau, greffière